

ISSN 0399-2527

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE



EDOUARD I^{er} ROI D'ANGLETERRE
1272 - 1307

LIGNAN de BORDEAUX Bulletin de DECEMBRE 1981

IMPRIME PAR LA SOCIÉTÉ

AU SIÈGE SOCIAL : MAIRIE - 33.360 LIGNAN

Gérant de Publication

A - BALLION

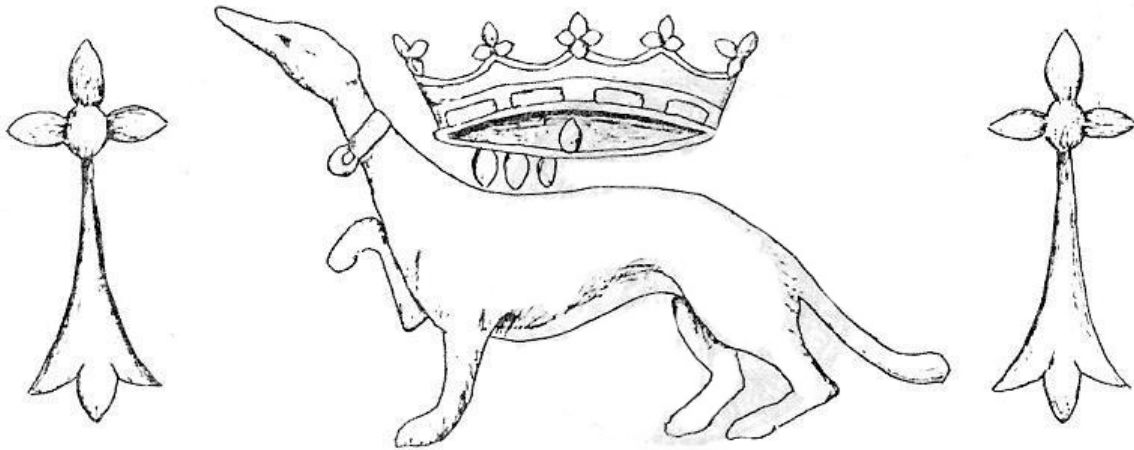


ILLUSTRATION DE LA COUVERTURE DE NOTRE BULLETIN DE DECEMBRE 1980

Détail d'une bague aux armes de CLAUDE de FRANCE, épouse de François 1er, exposée au musée. Elle a été trouvée, il y a quelques années, à 0 m, 80 de profondeur, dans la Pimpine par Monsieur TEYSSIER, fils.



LA SAUVE
AGNUS-DEI
1264
Référence 8406-bis



ABBE DE LA
SAUVE MAJEURE
1264
Référence 9085 D

MOULAGES DE SCEAUX EXPOSES AU MUSEE



ROGER IV
Comte de FOIX
Face équestre 1241
Référence 664 D



CLEMENT V
Référence 6062 bis



BERTRAND DE GOTH
Clément V Pape
1306
Référence 6062 D



Notice sur le sceau de
"La CONFRERIE des PELERINS de SAINT-JACQUES-de-l'HOPITAL"
rue Saint-Denis à PARIS

Legende : Sigillum confratrie Peregrinorum Beati Jacobi Ipsius
Hospitalis Parisiensis Fundatorum

" S' : CONFRATRIE PEG'NOR' : BENI JACOBI : APOSTOLI : IPIUS
HOSPITAL' : PAR' : FUNDATOR' "

(sceau de la confrérie des pèlerins du Bienheureux Saint
Jacques, apôtre de l'hôpital de ce nom, à Paris)

Description : Saint Jacques est debout au milieu du champ, tenant de
main droite son bourdon, et de la gauche le livre de l'Évangile ;
est coiffé d'un chapeau rond à large bord - sa tête nimbée - il
est habillé d'une robe à l'apostolique, celle-ci étant recouverte
d'une "esclavine" nom du vêtement de dessus que portaient les pè-
lerins dès le début du XIII^e siècle. Le saint est représenté dans un
état de béatitude, les pieds nus posés sur un nuage, les yeux levés
vers le ciel; deux anges, placés de chaque côté de sa tête, le cou-
rent de leurs ailes; ils ont une main étendue vers lui et de l'autre
ils mentrent les fidèles pèlerins agenouillés à ses côtés, qua-
rante à droite, trois à gauche. Les deux premiers ont trois coquilles
à leur panetière tandis que chacun des deux autres n'en ont qu'une
seule : parmi ces sept pèlerins se trouvent deux femmes.

Ce beau sceau du XIV^e siècle est un mouillage. La matrice
en cuivre jaune, mesurant 6 $\frac{1}{2}$ cm, faisait partie de la nombreuse col-
lection de M.A. Forgeais qui, en douze ans, devait former une col-
lection unique de plombs et méreaux trouvés dans la Seine. Le sceau
de la Confrérie de Saint-Jacques-de-l'Hôpital (1) fut trouvé en
1922 près du pont au Change, pendant des travaux exécutés pour amé-
liorer la navigation sur la Seine.

LE MOT DU PRESIDENT

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Voici venu la fin de mon mandat de Président. Notre société est active. L'animation du musée avec une participation de plus en plus grande de visiteurs, nos réunions d'informations dans le canton qui ont connu de belles réussites, les nombreux présents aux veillées et aux journées de la Fédération Archéologique de la Gironde ainsi qu'aux sorties annuelles, font bien augurer de l'avenir.

L'équipe travaillant sur le terrain est à créer et je souhaite m'y consacrer en collaboration avec Pierre REGALDO et la F.A.G.

Un appareil de projection aura bientôt pris place dans la salle de réunion à l'entrée du musée où vous pourrez venir contempler les photos du canton poteries et autres réalisées ou à réaliser sur les édifices remarquables, les puits, les constructions diverses...etc.

La bibliothèque se remplit mais reste à organiser avant qu'il soit trop tard c'est-à-dire avant que l'afflux de documents submerge et décourage un éventuel bibliothécaire.

Nous devons refaire l'inventaire du musée avant l'ouverture de 1982 et refaire une partie de la présentation. Si vous désirez nous aider à présenter le musée, c'est au cours de ces remaniements que l'on se familiarise le mieux avec les objets et leur histoire, vous serez les bienvenus. Je pense que plusieurs pages seraient nécessaires pour énumérer ce qu'il est souhaitable de réaliser. Je vous prie donc d'accepter mes vœux de bonheur pour l'an qui vient et d'épanouissement au sein de notre société.

J. GOLFIER

COMpte RENDU D'ACTIVITES EN 1981

- 17 janvier : Assises de l'Union Touristique de l'Entre-Deux-Mers. Compte rendu d'activités du Musée de Lignan (Mr JAUBERT).
- 27 mars : Entretiens de Castelviel. Abbayes romanes et l'art roman en Entre-Deux-Mers.
- 28 mars : S. A. L. Veillée à Camblanes, projection du voyage archéologique en Chine par Mme DUROUX.
- 25 avril : F. A. G. Sauveterre de Guyenne, aide à la création du groupe cantonal.
- 9 mai : Visite à l'exposition de Tresses (Mr DELUGA)
- 17 mai : Sortie en Dordogne, voir compte rendu ci-joint.
- 13 juin : Participation exposition du château de St Caprais.
- Juillet : Participation à la fouille de la tessonnaire du Four du Casse
Août à Sadirac (Mr REGARDO)
- 1 août : F. A. G. Exposition François Daleau à St Ciers sur Gironde.
- 18 octobre : F. A. G. Coutras compte rendu photos-projection des activités et recherches du groupe de Coutras. Visite d'une Motte.
- 25 octobre : S. A. L. Visite des moulins fortifiés de l'Entre-Deux-Mers (Philippe PREVOT).
- 30 octobre : Participation aux fouilles de la S.N.I.A.S. sarcophage de Courpiac.
- 14 novembre: Veillée à Cénac S. A. L.
- 29 novembre: Lormont, assemblée générale de la F. A. G. présentation de monnaies anciennes.
- 5 et 6 décembre : 7ème centenaire de Sauveterre de Guyenne. Bibliographie de Guyenne.

Nous devons ajouter diverses visites du musée par des écoles, des groupes ou des promeneurs du dimanche. Nombre d'entrées en 1981, 800.
Ont coiffé la conquête de guide au musée Mme CHASSAGNE, Mlle CAMPILLO, MM. DELUGA, GOLPIER, JAUBERT, BLAISE.

(1) S. A. L. Société Archéologique de Lignan et du canton de Créon.

F. A. G. Fédération Archéologique de la Gironde.

Fédération Archéologique de la Gironde

COMPOSITION 1981

BUREAU Pdt Henri SOUQUE 34 rue Jean Itey 33310 Lormont (32.15.14)
V. Pdt's Michel BLAISE et Jacques LESTAGE - Trésorier Gérard CAZEAU
Secrétaire Jean Pierre PETIT 27 rue Ferbeyre 33200 BX (05.84.05 poste 880 T)

GROUPES ADHERENTS

Abréviations : A = photo aérienne (avec regroupement en section fédérale, responsable J.P. PETIT) - B = Bibliothèque - C = cours publics - E = excursions archéologiques - M = Musée - S = Spéléologie - T = téléphone professionnel en cas de grande urgence seulement.

BLAYE Amis du Vieux Blaye ; section archéologique
M. C. Maurice JADOUIN à Campugnan 33390 Blaye

BORDEAUX Recherches archéologiques girondines (R.A.G.)
E. B. C. Jean BERTHOU 207 Pelleport 33800 BX (92.83.35)
Expo Jacques LESTAGE Résidence Prince Noir C 223, avenue Sainte Marie
33400 Talence (80.33.37)

BORDEAUX Archeoclub d'Italie
E. B. C. Amedeo CUPIDO Hourtic à Lavazan 33690 Grignols

CASTILLON Groupe de Recherches historiques et de sauvetage archéologiques du
M en cours Castillonnais (G.R.H.E.S.A.C.) Jean Louis GRANCOIN 26 quai de la
Marine 33350 Castillon la Bataille (40.00.16 voisine)

COUTRAS Groupe de recherches archéologiques et historiques de Coutras
E. C. Expo G. PAGÈS 14 rue d'Orléans 33230 Coutras (49.06.58)

LIGNAN Société archéologique de Lignan de Bordeaux
E. C. M. Jacques GOLPIER au Grand Bertrand Saint Caprais 33880 Cambes (21.36.12)
A. Roland JAUBERT au Bourg de Lignan 33360 Latresne (21.23.53)
Michel BLAISE La Grange du Cûa St Louis de Montferrand 33440 Ambares
(38.92.12)

LORMONT Amis du Vieux Lormont (A.V.L.)
M. B. E. Henri SOUQUE 34 rue Jean Itey 33310 Lormont (32.15.14)
Expo André CAPITREL Résidence Fontainebleau 33310 Lormont (32.31.53)

MERIGNAC Groupe archéologique de la Base Aérienne 106.
A Gérard CAZEAU 18 rue Léo Delibes 33320 Eysines (28.00.76)

MERIGNAC Club de recherches et d'explorations spécifiques (C.R.E.S.)
S Michel AUDOUIN Résidence Beausite Bât A 1 33700 Mérignac (97.03.60)

MONSEGUR Groupe archéologique Mons Securus
M. C. Serge CAMPS 8 rue Lelégard 92210 Saint Cloud

St CIERS sur Gironde Cercle archéologique du canton de St Ciers sur Gironde
M. E. Daniel PICOTIN au Bourg 33820 St Ciers sur Gde (42.64.13 Mme BASTISSE)

Ste FOY la Grande Centre d'études et de recherches préhistoriques de la région de
C. E. M. Ste Foy. Charles NARDIN à Eynesse 33220 Ste Foy la Gde (46.10.20)

St MACAIRE Groupe archéologique du Foyer des Jeunes. B.P. 05 33490 St Macaire
M. E. Alain FALISSARD (44.00.55 poste 76 T et 63.29.78 week end)

St MEDARD en Jalles : Groupe archéologique du Comité d'entreprise S.N.I.A.S.
A. B. J.P. PETIT 27 rue Ferbeyre 33200 BX (05.84.05 poste 880 T)

GROUPES RECENTS Créés avec l'aide de la F.A.G.

BOURG sur Gironde : Section historique et archéologique du Syndicat d'Initiative
33710 Bourg sur Gironde (68.47.40 P. BOYRIES)

PAYS DE MONTFERRAND ; Association historique et archéologique du . . .
J.P. GRASSET 2 rue Ludovic Bourdieu 33560 Carbon Blanc (06.31.39)

PELLEGRUE Comité d'Etudes historiques de Pellegrue
Mme Andrée MAROT Syndicat d'Initiative 33790 Pellegrue (61.30.21 Mairie)

STE EULALIE Association historique et archéologique de Ste Eulalie d'Ambarès
René MARCHADIER au Tertre Sainte Eulalie 33560 Carbon Blanc (06.10.52)

ST MEDARD en Jalles " 1^{er} OS " Marie Ange LANDAIS, voir J.P. PETIT.

SAUVETERRE Association historique et archéologique du canton de Sauveterre de
Guyenne. Secrétaire provisoire Philippe ARNAUD Mairie 33540 Sauveterre
(61.50.43)

GROUPES en relations étroites ou ayant demandé leur adhésion à la F.A.G.

DROPT Centre de recherches historiques et archéologiques de la vallée du Dropt
E. VAUTIER 6 rue Portanel 24500 Eymet

LANGOIRAN Association pour la restauration du Château de Langoiran
Joël BÉBONNE 337Cours de la Libération 33400 Talence (08.40.32 T)

MERIGNAC Section archéologique du Groupe girondin des études locales de l'
Enseignement public - Centre d'études et de recherches historiques et
archéologiques " Vieille Eglise " Jean SAUTREAU et Raphaël SAINT ORENS
15 avenue Azam 33600 Pessac (45.24.86)

PLASSAC Amis du Vieux Plassac. Jacques DUBOURG "le Vigneau " Plassac 33390 Blaye
(42.03.42)

RAUZAN Rauzanais historique, archéologique et culturel (R.H.A.C.)
Jean VALLETTE 13 rue d'Aviau 33081 BX (52.14.66)

Nota : les statuts de la F.A.G. n'autorisent l'adhésion que des groupes (structure juridique indifférente) remplis ant simultanément trois conditions : travail de groupe - activités de terrain - légalement et scientifiquement conduites.

UN DIMANCHE DE MAI EN DORDOGNE

Pour un nouveau rendez-vous avec cette belle région, notre groupe Lignanaïs était, le 17 mai au matin, sur la route du Bergeracois, terre de charme par les paysages harmonieux, l'excellence de ses produits et la douceur de son climat.

Pour débiter le circuit des Bastides, nous étions en début de journée à BEAUMONT-DU-PERIGORD, vieille Bastide d'Edouard 1^{er} d'Angleterre. Ces villes neuves furent créées au 13^e siècle par la volonté des chefs feudataires ou souverains qui pour attirer les habitants, leur ont donné des garanties politiques, sociales et économiques.

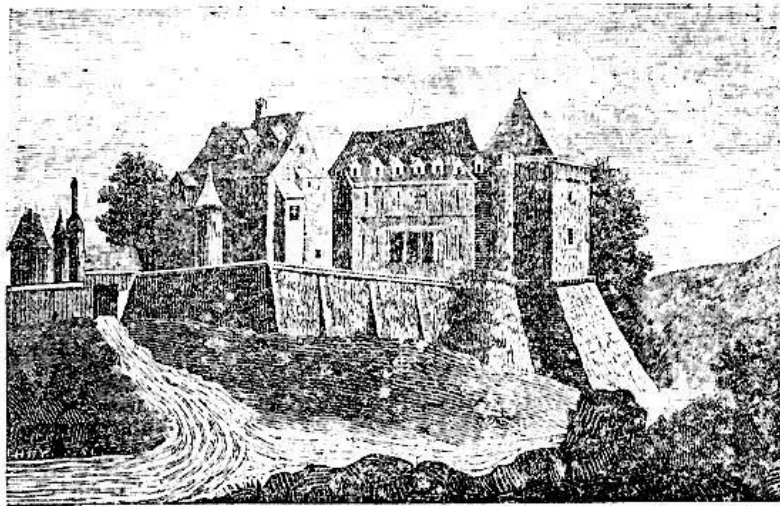
Toutes les Bastides ont un air de famille : rues se coupant à angles droits, maisons identiques, quadrilatère de remparts percés de portes ; au milieu de la place, centre de la vie de la Bastide avec ses boutiques sous les cornières et la halle surmontée de la salle du conseil ; tout près, l'église qui joue souvent un rôle dans la défense.

L'église de BEAUMONT est fort intéressante et son appareil militaire lui confère un grand caractère.

En nous dirigeant sur BIRON, nous admirons au passage, le château de BANNES, construit par Armand de GONTAUT-BIRON, évêque de Sarlat.

Situé sur une éminence aux confins du Périgord, de l'Agenais et du Quercy, gardien des accès de ces régions, dominant tout le pays d'alentours, le CHATEAU de BIRON doit à son exceptionnel emplacement géographique les luttes incessantes dont il a été l'objet.

Des combats s'y déroulèrent depuis la défense du Comité de Toulouse au 12^e siècle jusqu'aux guerres de Religion du 16^e siècle.



LE CHATEAU DE BIRON.

Pris, brûlé et démolé, reconquis, reconstruit et embelli, cet ensemble imposant offre aux visiteurs un éventail de huit siècles d'architecture.

Du 12^e au 18^e siècle, des générations s'y sont succédées et nous ont laissé un souvenir de pierre et d'histoire.

Charles, duc de BIRON, né en 1562, Maréchal de FRANCE, servit avec intrépidité la cause de Henri IV. Brave, mais sans scrupules, il conspira avec le duc de Savoie et l'Espagne contre la France. Il fut condamné à mort et décapité le 31 juillet 1602.

une chanson populaire du Périgord nous conte cet événement :

Lou maréchal à la Bastillo
Ser'endourmit pendent lo nêt,
Mê fêroun dê brut ô lo grillo
E toun d'un cop sé rébeillet.
- Qual es bengut en okest'houro,
Cridet tout naou lou gran guerrier,
Per troubla la tristo dêmouro
Et lou soumel del prisounier ?

Le maréchal s'était endormi à la Bastille pendant la nuit ; mais tout à coup on fit du bruit à la grille, et il se réveilla. - Qui est venu à cette heure, cria le grand guerrier d'une voix forte, pour troubler la demeure et le sommeil du prisonnier ?

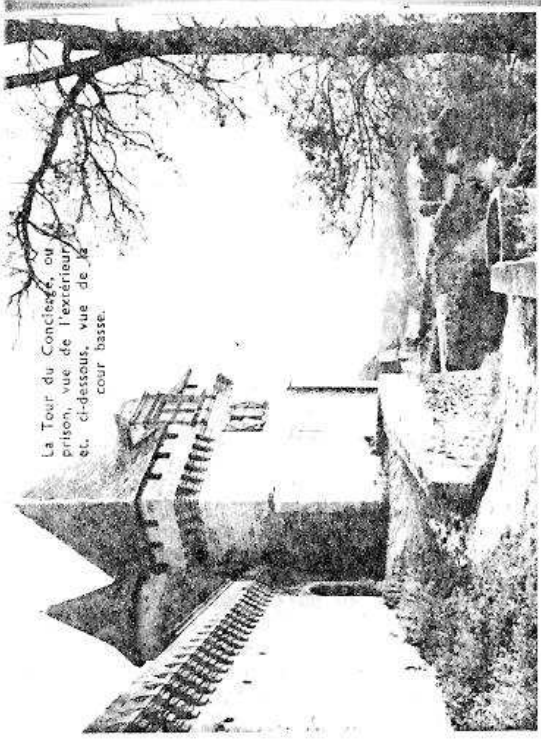
- Soïn toun segnou, lou rey de Franco,
Li respoundet lê grand Henri.
- Tus qu'o deffendut mo lanço !
Tus, rey, per kal boulioï mourï !
Benès insulta mo misero,
Rirê d'un paouré coundamnat.
Ah ! quand marchaben à la guerro
Me promettios milo bienfat.

Je suis ton seigneur, le roi de France, lui répondit le grand Henri. - Toi qu'a défendu mon épée ! Toi, mon roi, pour qui je voulais mourir ! Tu viens insulter ma misère, rire d'un pauvre condamné ! Ah ! quand nous marchions au combat tu promettais mille bienfaits.

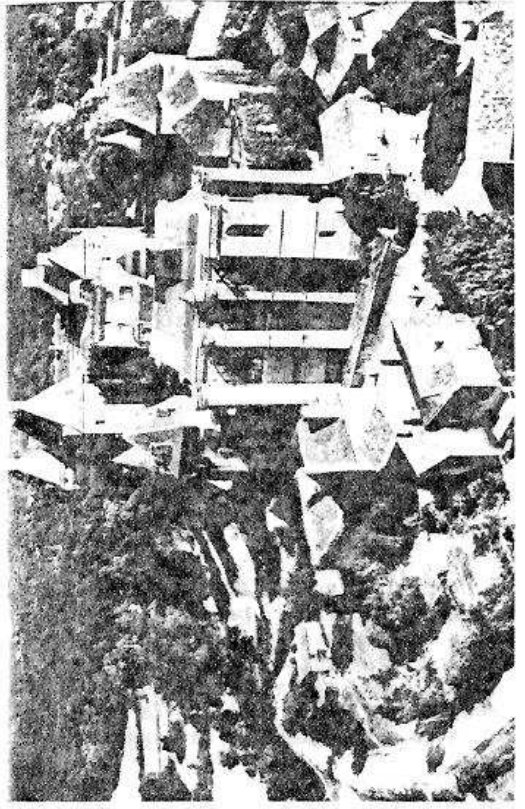
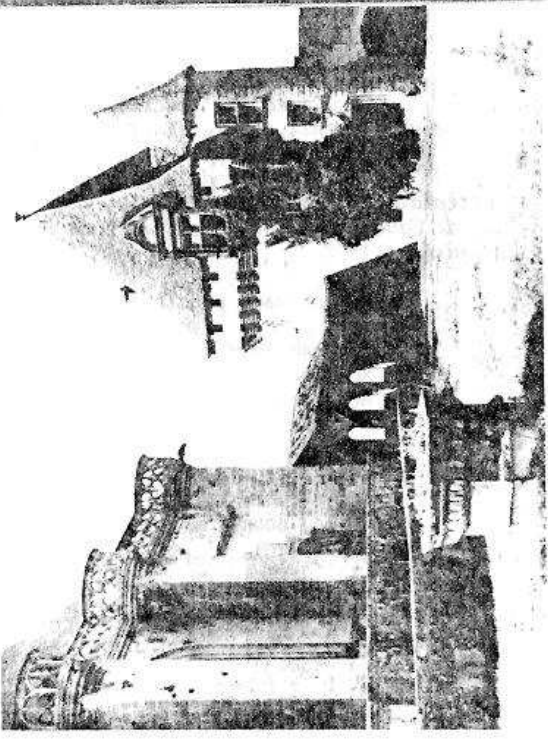
- Mê soubeni dê to compagno,
Biroun, nou l'oublidarai pas ;
Mê boulios mê vendré o l'Espagno
Et me trahi coumo Judas.
- Biroun no pas trahit soun rey,
As escoutat la médisenço ;
Mê couparan lou cap é pey
Seras morrit dê to benjenço.

- Je me souviens de tes campagnes, Biron je ne les oublierai pas ; mais tu voulais me vendre à l'Espagne, et me trahir comme un autre Judas. - Biron n'a jamais trahi son roi ; tu as écouté la médisance ; on me coupera la tête et puis tu seras fâché de ta vengeance.

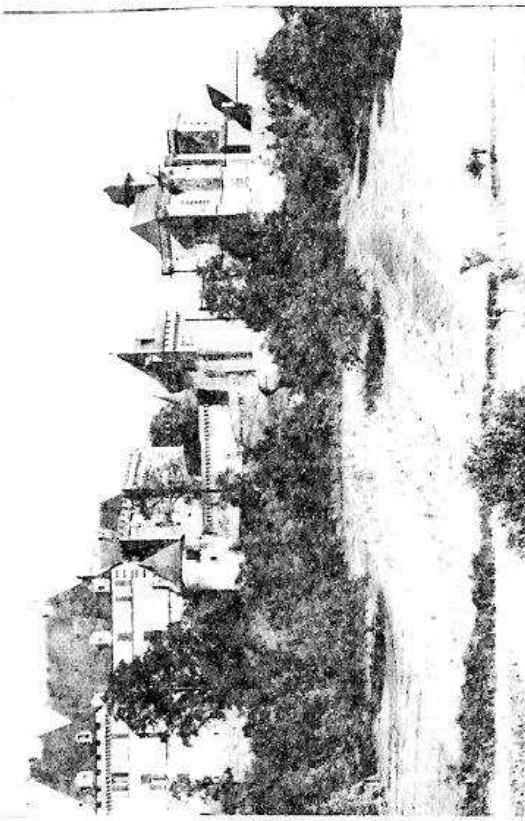
.....
(texte extrait de la Mosaïque du midi. - 1838)



La Tour du Conclève, ou prison, vue de l'extérieur et, ci-dessous, vue de la cour basse.



Vue aérienne du château, face sud-est au premier plan. Ci-dessous, ensemble vu de l'ouest.



Après un repas à CAPDROT et un pique-nique à VERONNE, ce fut la visite de MONPAZIER, la mieux conservée et la plus parfaite des Bastides des 13^e et 14^e siècles.

En 1594, Monpazier joua un rôle important dans l'insurrection des croquants du Périgord et en 1637, le duc d'Epéron fit rouer vif, sur la place, un tisserand nommé Buffarot qui s'était révolté. Le Tympan de l'église mutilé porte toujours une inscription révolutionnaire. Le peuple Français reconnaît l'existence de l'être suprême et l'immortalité de l'âme. /

Nous passons ensuite à VILLEREAL et ISSIGEAC qui, contrairement aux autres Bastides, oppose à la régularité militaire, la fantaisie de rues tortueuses !

Pour terminer cette belle journée dans un haut-lieu célèbre dans le monde entier, nous nous retrouvâmes tous à MONBAZILLAC dont le château bâti au sommet du coteau domine le vignoble et, au-delà, la vallée de la Dordogne ; il fut élevé vers 1550 par Charles d'Aydie et présente de nos jours un Musée du protestantisme local.

"Les grands vignobles blancs du sud de Bergerac
sur de hardis coteaux se pressent et s'étalent.
Leurs raisins blonds chantent en grappes triomphales
le Nectar de Monbazillac

Vin noble à gout de fleur et couleur de moisson
Dont l'exquise douceur masque d'amour la flamme,
Tu nais lorsque le grain mir d'extase se pâme
En sève d'or et d'oraison

.....

(Armand GOT)

Après une dégustation de ce grand vin liquoreux et riche d'une grande histoire, nous quittons à regret ce Périgord, où tant de trésors attendent encore notre visite !



BANNIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

LES FRATERNELS

DE LIGNAN - 1922

Cette bannière conservée au musée de Lignan est le témoignage d'une des nombreuses sociétés d'entraides créées au début du siècle dans la plupart des communes de l'Entre-deux-Mers.

Nous publions, ci-dessous, quelques extraits des statuts de cette association fondée en 1921 par :

Monsieur F. BESANÇON

(Texte communiqué par Mme CHASSAGNE)

Société des Jeunes Gens et Jeunes Filles

" LES FRATERNELS "

de la commune de Lignan (Gironde)

BUT DE LA SOCIÉTÉ

ARTICLE PREMIER. — La Société a pour titre : *Les Fraternelles de Lignan*. Son but est de donner un dernier témoignage de sympathie à ses membres décédés, et consiste à subvenir aux frais des funérailles et à rendre les honneurs déterminés par le présent règlement.

ART. 2. — La Société a son siège dans une salle de l'établissement *Despuyols* elle peut, si elle juge à propos, changer de local.

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. — La Société se compose de Membres honoraires et de Membres participants.

ART. 6. — Pour être admis dans la Société, à titre de Membre participant, il faut :

- 1° Habiter la commune de Lignan ;
- 2° Produire, si on est mineur, une autorisation écrite de ses ascendants, ou tuteur ;
- 3° Avoir réuni en Assemblée Générale trimestrielle au scrutin secret, la majorité des membres présents.

COTISATION ET DROITS D'ENTRÉE

ART. 8. — Les membres participants payent un droit d'entrée de 5 francs, leurs cotisations sont payables par trimestre, et d'avance, elles sont fixées à 1 fr. 50 pour trois mois.

ART. 17. — L'ordre et le silence devront régner dans toutes les réunions de la Société ; aucun membre ne prendra la parole sans l'avoir au préalable demandée au Président, sous peine de l'amende prévue au chapitre des amendes.

ART. 18. — Les conversations politiques et religieuses ainsi que les jeux d'argent sont formellement interdits dans toutes les réunions de la Société.

ADMINISTRATION

ART. 19. — Les jeunes filles ne prendront aucune part active à l'administration de la Société ; elles devront se conformer aux décisions du Bureau qui sera composé autant que possible de jeunes gens ayant atteint leur majorité.

ART. 20. — La présidence d'honneur de la Société sera offerte à un des membres honoraires des plus anciens ou des plus âgés parmi les jeunes gens.

Ses fonctions se borneront à aider de ses conseils la marche de l'œuvre. Il sera élu pour quatre ans.

ART. 21. — Les jeunes filles nommeront entre elles une Présidente, qui sans prendre une part active à l'administration de la Société, pourra être consultée sur les questions intéressant les jeunes filles et servira d'intermédiaire entre ces dernières et le Bureau pour les réclamations et communications diverses.

RÈGLEMENTATION DES OBSEQUES

ART. 36. — Le prix des enterrements aux obsèques sera ainsi réglé : Enterrement, bière, bouquet blanc ou couronne, croix en bois, niche en zinc, tringle de fer et pierre. Toutefois le chiffre des dépenses ne devra pas dépasser 150 francs.

ART. 37. — La tenue pour les enterrements est la suivante : Jeunes gens autant que possible vêtements noirs ou sombres, chemise blanche, gants blancs, crêpe au bras, autant que possible, coiffés d'un chapeau, avec la décoration modèle adopté par la Société.

Jeunes filles : vêtement noir ou sombre, gants blancs, crêpe au bras et décoration modèle adopté par la Société.

ART. 38. — Les sociétaires devront conserver une attitude correcte, marcher en bon ordre sur deux rangs ; les commissaires d'ordre devront y veiller et désigner les équipes de porteurs, et les porte-bannières.

ART. 39. — Lorsque le décès aura lieu dans une commune limitrophe : Cénac, Carignan, Fargues-Saint-Hilaire, Bonnetan, Loupe, Sadirac, la Société devra assister aux obsèques avec sa bannière et ses insignes. La bannière et les insignes ne devront ressembler en rien aux décorations nationales ou étrangères, ni même aux médailles d'honneur. En dehors des communes sus-mentionnées, la Société devra être représentée par une délégation de douze membres, dont deux du Bureau au moins. Cette délégation sera prise sur la liste générale à tour de rôle parmi les jeunes gens.

ART. 45. — Un service religieux sera célébré dans le courant de la première semaine de Novembre. La Société y assistera avec ses insignes et sa bannière. Le rendez-vous sera dans la salle ordinaire des réunions. Après le service funèbre, la Société ira au cimetière déposer des couronnes sur les tombes des membres participants décédés dans les cinq dernières années.

ART. 52. — Tout manquement à la tenue prescrite à l'article 37 sera punie d'une amende de 1 franc.

ART. 61. — Tout sociétaire recevra une copie du présent règlement qu'il devra payer 1 franc.

Fait à Lignau, le 1^{er} Novembre 1921, après avoir été lu et approuvé en Assemblée Générale.

Le Fondateur : F. BESANÇON.

" UN SARCOPHAGE TRESSOIS "

En mars 1891, la société archéologique de Bordeaux signalait la découverte à Mézac, de deux sarcophages suivant le texte joint :

1891. Monsieur PERES propriétaire dans la commune de Tresses au lieu dit de Mézac, en faisant défoncer au mois de Novembre dernier (1890) une pièce de terre pour y planter de la vigne, a mis à découvert, à 0 m, 60 de profondeur, deux sarcophages en marbre blanc des Pyrénées, garnis encore de leurs couvercles et le tout en parfait état de conservation.

Ces cuves de marbre, de différentes grandeurs, renfermaient chacune un squelette lorsqu'on les a mises à jour. Malheureusement les ossements, avant qu'on ait pu les examiner, ont été transportés au cimetière de Tresses.

Ces sarcophages, qui ne portent ni inscriptions, ni moulures, comme tous ceux qui étaient destinés à être mis en terre, nous rappellent par leur forme les cercueils en pierre du VII^e ou VIII^e siècle. A l'endroit où ils ont été découverts et qui porte le nom de Mézac, il existait la chapelle St-Siméon de Mézac qui avait été église paroissiale il y a 700 à 800 ans.

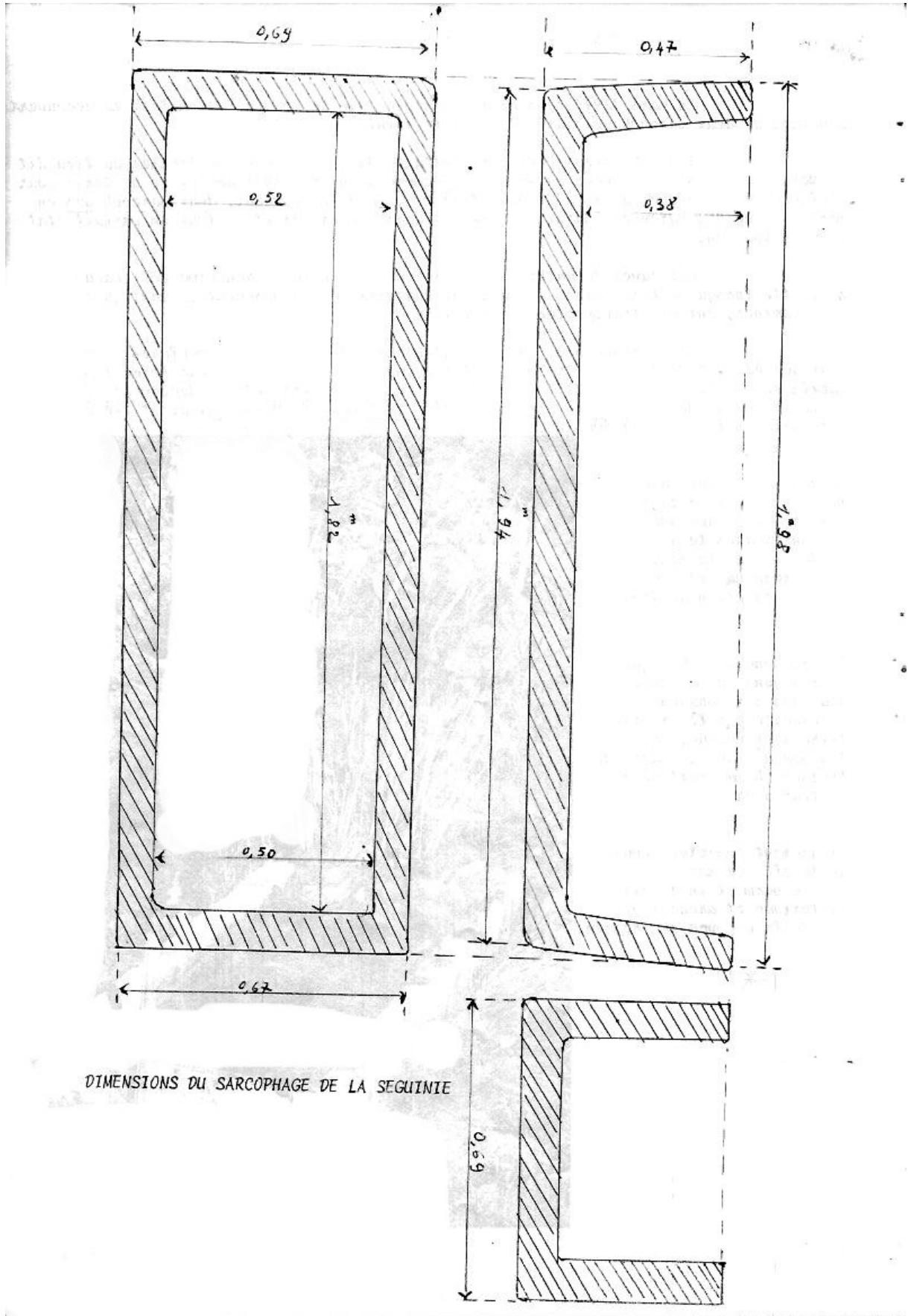


De nos jours, une cuve du même modèle, mais sans son couvercle, occupe une place d'honneur dans le jardin du domaine de la Séguinie et correspond exactement à la description de 1891.

Il est donc possible que nous soyons en présence d'un des sarcophages transporté par le propriétaire de l'époque, Mr. Teyssoneau (ancien maire de Tresses) homme cultivé et amateur d'art.

Pieusement conservé depuis un siècle, ce sarcophage figure parmi l'inventaire historique et archéologique de la commune de Tresses.





DIMENSIONS DU SARCOPHAGE DE LA SEGUINIE

UN DEBAT OUVERT ...

LES MOULINS FORTIFIES

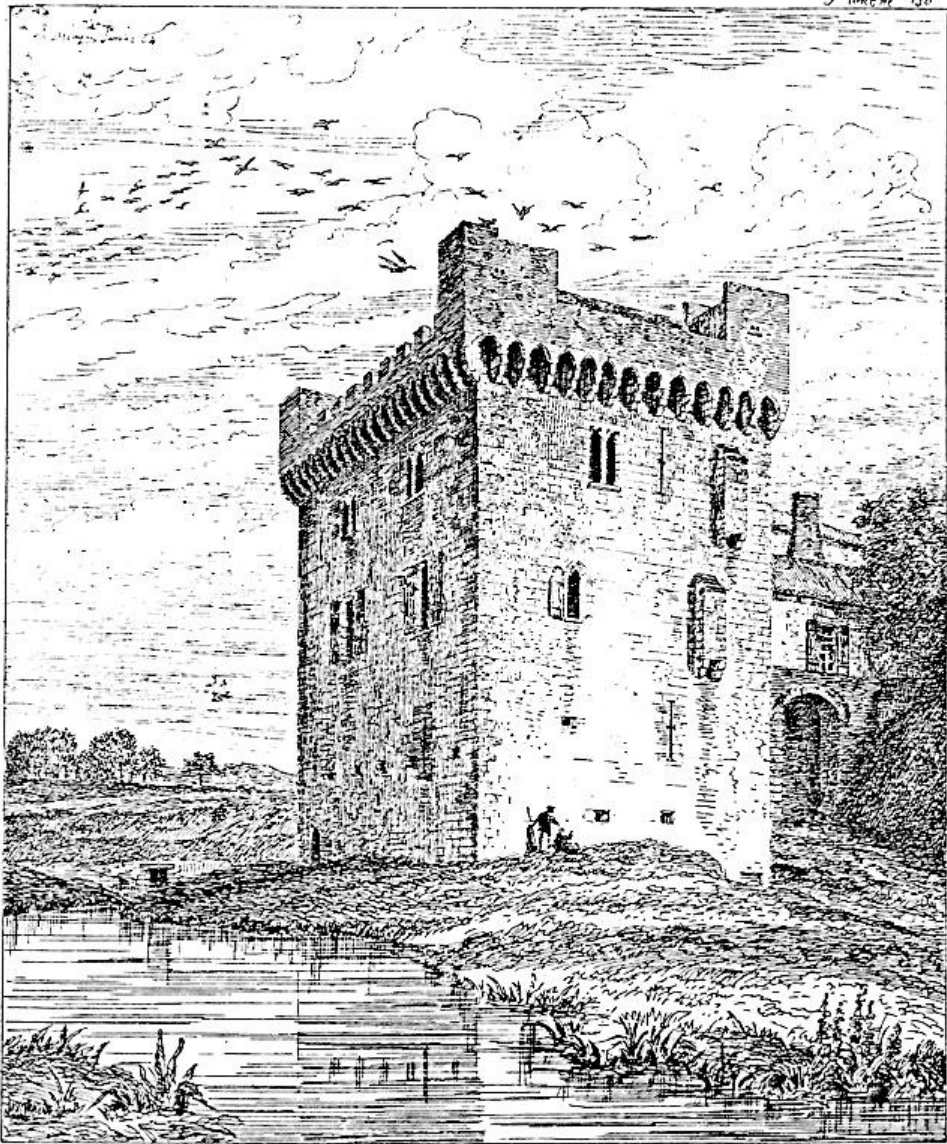
L'étude des moulins fortifiés, telle que l'on pourrait l'imaginer pour les moulins visités au cours de l'excursion du samedi 25 octobre, ne présente aucun caractère de facilité. En effet, si l'étude architecturale est plus aisée, il n'en est pas moins que l'étude historique et sociale, reste difficile. Les petites monographies de Léo Drouyn, la plupart réalisées dans sa Guyenne Militaire de 1865, les traces d'actes de bailage relevés et publiés dans ses Variétés Girondines en 1878, apportent quelques précisions non négligeables sur les possesseurs et les contrats les unissant aux meuniers. Enfin les statistiques du Département de la Gironde d'Edouard Ferret, éditées par l'auteur en 1878, rassemblent quelques données numériques et font apparaître un nombre assez élevé de moulins à eau fonctionnant à la même époque dans l'Entre-deux-Mers (122 au total).

Parmi les moulins étudiés au cours de cette promenade, des caractéristiques communes d'ordre historique ou architectural sont apparues d'une manière presque inévitable :

- Leurs fondations, d'abord presque toutes contemporaines à la colonisation du sol au XII^{ème} siècle, tel est le cas pour les moulins d'Espiet, Daignac, Labarthe à Blasimon, La Borie dans la même commune, Loubens, et Pondaurat.
- Des détenteurs religieux parfois bénédictins ou templiers, très souvent relevant des hospitaliers, à côté d'un faible pourcentage de possédants laïques.
- Le monopole de l'Abbaye de la Sauve Majeure en matière foncière se remarque encore aisément et ne fait par ce biais là, que grossir la tâche de ce centre religieux qui, comme on le sait, modèla les structures économiques de notre région.

La fortification de ces édifices et leurs accessoires, peuvent apporter aussi de nouvelles indications dans l'art de se défendre, mais encore, confirmer ou infirmer des datations dans l'apparition de tel ou tel élément défensif dans ce secteur de l'Entre-deux-Mers, où les innovations ont été lentes et parfois inexistantes. Ainsi, Léo Drouyn a souligné certain rapport entre la Tour d'Ansouhaite sur la commune de Moulon (élevée avec l'autorisation d'Edouard I d'Angleterre en 1314, pour Raymond de Gresignac) et le moulin Labarthe sur la commune de Blasimon.

(à suivre)



MONT DE LA SALLE A CREVES

Le site gallo-romain de Camblanes (Gironde)

par Jacques SANTROT

Lors de la construction de l'actuelle église de Camblanes au XVI^e et au XVII^e siècle, des "mosaïques en marbres multicolores" avaient été découvertes et permettaient de supposer déjà l'existence d'une "villa gallo-romaine, sur les débris de laquelle aurait été élevée la première église de Camblanes". C'est le 17 avril 1968 que les travaux de fondations, commandés par la Municipalité de Camblanes-et-Meynac sur la parcelle 395 du cadastre pour y établir un nouveau presbytère, mirent au jour de nouveaux vestiges d'un vaste établissement gallo-romain (murs, débris de mosaïques, céramiques). Avec l'avis des autorités compétentes, la Municipalité prenait bientôt la décision de réserver ce terrain aux fouilles archéologiques, avec l'intention de le transformer par la suite en "jardin archéologique" ouvert au public.

De juin 1968 à juin 1971, le site fit l'objet de plusieurs campagnes de fouille menées, sous la direction du Professeur Jacques Coupry, Directeur des Antiquités Historiques d'Aquitaine, par de nombreux étudiants de l'Université de Bordeaux III qui trouvèrent là un "chantier-école" organisé par M. Marc Gauthier, alors assistant de M. Coupry. A cette occasion, plusieurs chercheurs originaires de Camblanes furent également formés à la pratique de l'archéologie.

Une faible partie seulement de la parcelle a été fouillée à ce jour. Toutefois, ces travaux ont permis de relever des éléments du plan de la villa, de définir quatre états des bâtiments, de recueillir une mosaïque et un important mobilier (céramiques, monnaies, objets métalliques, etc...) et de fouiller une sépulture en terre libre.

L'établissement gallo-romain de Camblanes, comme ceux de Plassac, Bourg, Floirac, Latrésne, Lestiac, Rions, Cadillac, Loupiac, etc..., était probablement une villa régissant une exploitation rurale qui dominait la Garonne depuis les côtes de la rive droite. Fondé au début du I^{er} siècle de notre ère, il fut remanié à la fin du II^e siècle, détruit par incendie vers 275-280, puis réoccupé jusqu'au Ve ou au VI^e siècle.

C'est probablement vers une date aussi tardive qu'il faudrait s'orienter pour dater la mosaïque déposée à la Mairie de Camblanes et qui avait été jusqu'ici attribuée au III^e siècle. Par son dessin, ses coloris très vifs, et sa technique de fabrication, elle relève plutôt de la belle production de ce que l'on a appelé "l'école aquitaine" des mosaïstes du Bas-Empire.

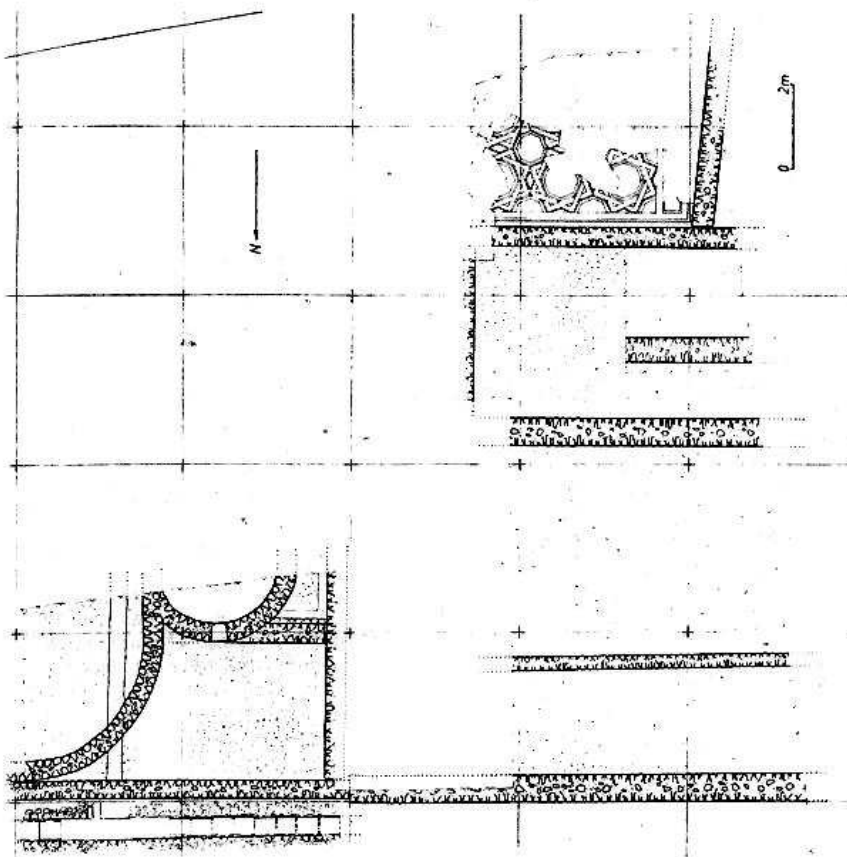
La zone aujourd'hui découverte de la villa de Camblanes présente une succession de pièces aux murs de moellons de petit appareil (avec joints au fer) et aux sols de béton au tuileau. Après destruction, un édifice tardif avec abside et absidiole est venu s'inscrire dans les murs encore debout. Ce pourrait être la première chapelle chrétienne implantée, comme c'était fréquemment le cas, sur le site même de la villa abandonnée qui offrait aux

.../...

bâisseurs l'emplacement, les sols et les matériaux de construction.

Le mobilier abondant était surtout composé de tessons de céramique jetés dans un dépotoir, une décharge qui longeait extérieurement le mur Nord des bâtiments. Menée en 1971 et 1972 par Marie Hélène Froidefond et Jacques Santrot, l'étude de ce modeste matériel a permis une première approche en Aquitaine des problèmes ardues que pose la céramique commune gallo-romaine, en d'autres termes, la vaisselle utilisée quotidiennement par les gallo-romains. Cette étude, La céramique commune gallo-romaine de Camblandes-et-Meynac (Gironde), Etude stratigraphique, analytique, statistique et typologique, (3 vol.), qui rassemble notamment les données alors connues sur l'occupation antique de Camblandes et sa région (La-Font-de-Bonne, Quinsac, Sadirac, Salleboeuf, etc...), peut être consultée à la Mairie de Cambles-et-Meynac où elle a été déposée. Elle constitue, avec les chroniques archéologiques publiées par M. Couprie dans la revue Gallia (t. XXVII, 1969, fasc. 2, p. 352-354 ; t. XXIX, 1971, fasc. 2, p. 338-340), la seule documentation rédigée sur la fouille de Cambles qui n'a pas encore été publiée. Le mobilier recueilli a été déposé pour partie à la Mairie de Cambles, pour partie à la Direction des Antiquités Historiques d'Aquitaine, 28, place Gambetta, à Bordeaux.

Puisse les fouilles reprendre un jour pour mieux connaître l'origine de Camblandes et permettre à cette charmante cité de disposer enfin du "jardin archéologique" qu'elle a si généreusement souhaité.



Camblandes. V/16a. Plan d'ensemble.

ANCIENNES MESURES

Emprunté à la Famille Ballan depuis 1466.

La valeur des anciennes mesures par rapport aux mesures décimales en vigueur, théoriquement, depuis la loi du 8 mai 1790, sanctionnée le 22 août suivant.

Tous les auteurs sont d'accord pour dire que chaque région, chaque commune souvent avait ses mesures propres et qu'il est extrêmement difficile d'établir des tableaux comparatifs qui aient quelque valeur.

Il est, d'autre part, difficile de remonter au delà de 1789 avec quelque certitude parce que les renseignements sont incomplets ou manquent totalement.

Pour la période révolutionnaire même, nos ancêtres prompts à détruire tous les vestiges du passé avaient trop souvent brûlé ou démolis les étalons des anciennes mesures, de sorte que le travail comparatif d'ensemble prescrit par le Ministre de l'Intérieur, en vue de la mise en application pratique du nouveau système de mesures se heurte presque partout à des impossibilités ou à de graves difficultés.

En ce qui concerne la Gironde, le dossier des Archives Départementales 3 L n° 347 (qui aura pour futur numéro 3 L 250) comporte des renseignements très intéressants et de nombreux tableaux comparatifs. Le plus complet est celui de Brémontier, alors Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Département, Président de l'Administration départementales et Professeur à l'Ecole Centrale du Département, comme membre de la Commission chargée de dresser le tableau comparatif des mesures en usage dans le département avec les nouvelles mesures républicaines.

Ce tableau est reproduit pages 147 à 152 de l'ouvrage de Brutails, Archiviste du Département sur les anciennes mesures de la Gironde, édité en 1912.

C'est de ce dernier ouvrage que j'extrai les renseignements qui suivent, très incomplets et forcément approximatifs.

Mon intention, en effet n'est pas de faire une étude systématique des anciennes mesures, mais seulement de faciliter la lecture des actes qui concernent notre famille dans la région où nos ancêtres ont vécu et là seulement.

Longueurs

Le pié de Roy mesure nationale que le pouvoir central cherchait à imposer et qui, pas à pas, se substituera à toutes les unités semblables, en Guyenne, au 18^e siècle valait 0,32484 mètre.

Au moment de la Révolution on trouvait cependant encore dans la région :

- le pied de latte de Bordeaux.....	0,357 m
- le pied d'arpentage à Bazas.....	0,3519 m
- le pied d'arpentage à Castelmoron d'Albret.....	0,3271 m
- le pied d'arpentage à Cadillac.....	0,3542 m
- le pied Entre 2 Mers - Crécn.....	0,3519 m

Le pied se divisait en 12 pouces de 12 lignes.

L'aune servait à mesurer les étoffes.

- l'aune de Paris à partir du 16 ^e siècle.....	1,1884 m
- l'aune de Bordeaux ou des tisserands.....	1,4505 m
- l'aune de Bazas.....	1,1843 m
- l'aune de Cadillac.....	1,1911 m

La latte mesure de longueur

Bordeaux (1630) 5 pieds.....	1,7836 m
7 pieds $\frac{1}{2}$	2,6755 m
Bordeaux (1689).....	2,4972 m
Benauges (18 ^e siècle) 10 pieds de Roy.....	3,2484 m
Sauveterre (1737).....	3,2484 m

La toise (Fronsac, Ste Foy, Bordeaux, la même que la toise de France)..... 1,9490 m

La lieue en Gironde - 3000 toises..... 5845,114 m

Le pas ordinaire (2 pieds $\frac{1}{2}$)..... 0,8121 m

Le pas géométrique - double pas - 5 pieds..... 1,6242 m

Superficies

Le pied carré (pied de Roy)..... 0,1055 m²

La toise carrée..... 3,7987 m²

Le journal principale mesure agraire a fait l'objet de définitions très variable. En dernier lieu c'était la quantité de terrain moyenne qu'un attelage de boeufs avec charrue laboure dans un jour.

A partir du 16^e siècle le journal géométrique utilisé avant 1789 comme journal de Bordeaux était un rectangle de 32 lattes sur 16 ou : 79,91 m x 39,35 m..... 30 9285 a

Le carreau ou latte carrée 2,4972 x 2,4272..... 0,06236 a

Le journal d'Albret (Castelmoron, Gironde, Barie)
42,7967 a à 43,9850 a

Le journal de Bazas..... 39,2149 a

Le journal de Benauges..... 27,6927 a

Le journal de Foncaude..... 29,2526 a ou 30 a 85 13

En définitive on trouvera surtout dans les actes qui nous intéressent :

Le journal mesure de Gironde (20 lattes) environ..... 43 ares
Le journal de Benauges (12 lattes)..... 28 ares

PLAN CADASTRAL ETABLI EN 1815
POUR LA COMMUNE DE TABANAC

Anciennes mesures

journal	*	Rège	Carreau
	*		
	*		
	*		

Il semblerait qu'un arpent
valait un peu plus de 3 journaux
1 rège environ 5 perches

Nouvelles mesures (transitoires ?)

	*	34,19 a		
arpent	*	42,21 a	perche	mètre
	*	51,072 a		
	*		1/100 de l'arpent	

APPLICATION DU SYSTEME METRIQUE

Nomenclature du système métrique arrêtée le : 18 Germinal au III (7 février 1795)
Décret donnant l'existence légale en France : 2 novembre 1801
Arrêté autorisant l'emploi de mesures transitoires : 1812
Abolition des tolérances : loi du 4 juillet 1837
exécutoire : 1 janvier 1840

CONTRATS ANCIENS CONCERNANT LA VITICULTURE EN ENTRE-DEUX-MERS

.....

17 septembre 1860 - contrat entre Monsieur JEANTY DELUGAT dit le "DRAGON" et Madame Veuve DAVAL, propriétaire à Bouliac.

Le Sieur Jeanty Delugat dit "Dragon", d'autre part a été convenu ce qui suit. Madame Daval donne au Sieur Delugat et à sa famille, qui l'accepte, la portion de sa propriété complantée en vigne et, nommée, La Caussade dont la contenance a été reconnue être de dix journaux de vigne que le Sieur Delugat s'engage à les travailler, soit tailler, échalasser, donner les façons de bêche et aux conditions suivantes.

1° Le Sieur Delugat preneur commencera la façon de taille du 10 au 15 novembre de chaque année, dans cette façon se trouve compris la mise en place des car-rassonnes, liage de la vigne, travaux qui devront être faits avec soins, le Sieur Delugat s'engage à relever les échelas qui tomberont jusque à la récolte.

2° Que la seconde façon soit la première de Bêche sera donnée ou commencée du 15 au 20 février si le temps le permet, n'entendant pas qu'elle soit donnée par un temps pluvieux, que cette façon sera donnée avec les piques à deux branches connues sous le nom de Puart dans les graves et dans les jeunes plantés mais pour les autres vignes il aura la faculté de se servir de la pique large appelée Batarde dès que le guéret sera de cinq à six pouce.

3° Que la troisième façon soit seconde de Bêche sera donnée comme il est dit ci-dessus et devra être commencée du 15 au 20 mai.

4° Que la quatrième façon soit troisième de Bêche sera donnée comme les précédentes, mais que madame DAVAL se réserve le droit de ne la faire donner que dans portions ou totalité du prix fait.

Madame DAVAL s'engage à payer au Sieur Delugat quatorze francs par journal pour la 1ère façon de taille, treize francs par journal pour la 2ème façon soit la première de bêche, onze francs par journal pour la troisième façon soit la deuxième de bêche, neuf francs par journal pour la quatrième façon soit la troisième de bêche, plus, deux francs par journal pour le relevage, et, un franc par journal pour l'épamprage, effeuillage et le mouchage de la vigne, ces travaux devront se faire dès qu'il en sera besoin et devront se continuer jusqu'au moment des vendanges.

Madame DAVAL se réserve la sécaille propre aux jeunes plantes et aux barrières. Le Sieur Delugat tondra les haies à ses frais et tiendra les clotures en bon état.

Les sarments seront à moitié, le Sieur Delugat s'engage à lier par paquet de cinq ceux que madame Daval donnerait ordre de porter à Bordeaux, comme aussi de porter près de la maison au fur et à mesure de ses besoins, ceux dont elle aurait besoin pendant qu'elle serait à la campagne.

Chaque fois que Madame Daval aura besoin, ou jugera convenable d'employer le Sieur Delugat, son fils ou sa femme, tant dans la partie de sa propriété confiée au Sieur Delugat que dans toute autre, il devra se rendre sur le champ et à la première invitation, le prix de la journée est convenu à un franc cinquante centimes par journée d'homme et soixante centimes par journée de femme. Pendant les vendanges les journées ne seront que de un franc pour les hommes et cinquante centimes pour les femmes, alors Madame Daval devra les nourrir.

Madame Daval autorise pour cette année seulement le Sieur Delugat à planter du blé dans les vignes, mais pour les autres années, il plantera dans la terre.

Madame Daval paiera les deux tiers du fumier et le Sieur Delugat un tiers. Le produit déduction faite de la semence sera partagé par moitié, la paille en provenant restera la propriété de Madame Daval, les légumes semés dans les terres ou dans les vignes seront à moitié, comme le blé, à la charge par le Sieur Delugat de semer, soigner et récolter le tout à ses frais. Le Sieur Delugat s'engage à tenir les terres nettes de mauvaises herbes et à les émottes au besoin.

Le foin récolté dans les allées reste la propriété de Madame Daval.....

Madame Daval s'engage à fournir au Sieur Delugat six barriques de piquette pour sa consommation et celle de sa famille.

Fait à Bouliac le 17 septembre 1860.

15 août 1910 - Contrat entre Madame Veuve DELUGA et Madame TINARRAGE à Lignan

Madame TINARRAGE à Escorgeboeuf Lignan, donne en métayage à Madame Veuve DELUGA à Lignan qui accepte : toutes les prairies et toutes les vignes de sa propriété sise à Lignan. Les récoltes se partageront par moitié, tous les frais de culture et de récolte seront à la charge du preneur.

Le vin se partagera au moment des vendanges, et le foin au fur et à mesure des ventes. Les piquettes se partageront par moitié. Le domestique de Madame TINARRAGE aidera à la fabrication des piquettes. Madame TINARRAGE met à la disposition du preneur ses cuiviers, ses pressoirs et une partie de ses chais. Le fil de fer pour la vigne et la carassonne seront fournis par Madame Tinarrage. Si nous n'avons pas sur la propriété les fumiers et engrais nécessaires, ceux que l'on achètera se paieront à moitié, de même que le sulfate de cuivre et le soufre pour la vigne. Madame Tinarrage reste seule propriétaire du cheval et dans le cas où il viendrait à mourir, ou devrait être remplacé, c'est Madame Tinarrage qui, seule, en supporterait les frais.....

La Veuve DELUGA apporte dans la propriété une charrette, deux charrues, une herse. Madame TINARRAGE fournit une balladeuse, une faucheuse, deux machines à sulfater, une soufreuse, et le matériel de l'écurie. Un tombereau à cheval, une herse et une charrue.

Selon l'usage, celle des parties qui voudrait rompre l'engagement devrait prévenir l'autre partie six mois à l'avance c'est à dire au 15 février de l'année courante.

Fait double et de bonne foi à Lignan le 15 août mil neuf cent dix.

..... Les assurances sur le bétail et sur les récoltes se paieront par moitié.

EPITAPHE DU PRINCE NOIR (14^e siècle)

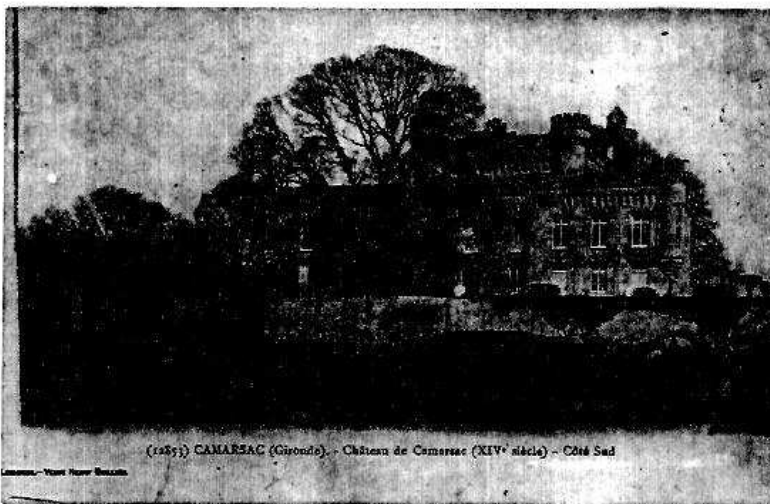
Vus qui passez de bouche close
Par la ou ce mien corps repose.
Entendez ce que te dirray
Si come je dire le say.
Tiel come tu es, et tiel je fu.
Tu serras tiel come je su.
De la mort ne pensa je mie
Tant come j'avoï la vie.
En terre avoï je grant richesse
Dont je fis grant noblesse :
Terre, maisons et grant tresor,
Draps, chivalx, argent et or.
Mais je suis ore pœvres et cheitifs.
Parfound en la terre je gis.
Ma grande beauté est tut alée,
Ma char est tut gastée.
Moult est estroit ma maisoun,
Ove moi n'ad si vermin noun¹
Et si ore me veissez,
Je ne quide pas que vous deissez
Que j'eusse unques homme estée,
Si su je tut chaungée.
Pur Dieu, priez au celestien Roi
Q'il mercy eit de l'alme de moi.
Tut cil qui pur moi prieront
Ou a Dieu m'acorderont,
Dieux les mette en son paretis
Ou nulle ne poet estre cheitifs.

(1) Il n'y a que.....

Par Chandos le HERAULT

Comme le voulait la coutume des hérauts d'armes, il porta le nom de son maître, l'Anglais John Chandos qu'il devait suivre pendant la campagne espagnole (1366-67) de la guerre de cent ans.

FROISSARD cité plusieurs fois son nom dans sa chronique. Après la mort de son maître survenue en 1370, il passa au service du PRINCE NOIR (Prince de Galles, fils d'Edouard III dont il devint le roi d'armes.) Il laissat après 1376 une "Vie du Prince NOIR".



(1251) CAMARSAC (Gironde). - Chateau de Camarsac (XIV^e siècle) - Côté Sud

CHATEAU DE CAMARSAC

*Magnifique chateau
construit grace à
l'aide du PRINCE NOIR.
Il fut enlevé par
DIGUESCLIN.*

DATES A RETENIR POUR 1982.

31

24 Janvier : Réunion générale de la Société Archéologique de Lignan à 15 heures. Compte rendu de l'année écoulée. Election du Bureau et organisation de l'année 82. Causeries et projection de diapositives sur différents sites et sorties de la Société.

28 Mars : Promenade en Entre-Deux-Mers en car. Commentaires par Mr Philippe Frévat, Conseiller culturel de la ville de Bordeaux.

9 Mai : Sortie de printemps, visite de Bonaguil, pont valentré de Cahors, grotte de Pech Merle, musée de la préhistoire et retour par S^t Cirq Lapopie. Vu l'importance de la journée, prière d'emporter le pique-nique qui aura lieu dans le magnifique site aménagé du Mont S^t Cirq près de Cahors.

19 Septembre: Sortie d'automne.

Deux veillées dans les communes du canton seront programmées ultérieurement.

Le Trésorier vous rappelle que pour la bonne marche de la Société, vous devez régler la cotisation en début d'année.

C'est la modeste somme de 45 francs à adresser :

Société Archéologique
de Lignan de Bordeaux
C.C.P. n° 3575 65 B Bordeaux

merçi,

JAUBERT.



MONAGUIL



La composition, l'impression et le montage de ce bulletin est l'oeuvre de bénévoles, aussi nous vous demandons d'être indulgent envers les fautes, et défauts que vous pourriez découvrir.